

## **AVIS AUX CITOYENS**

### **Dossier de l'île de l'anse Trestle : la Ville de Lac-Brome mandate le cabinet d'avocats Cain Lamarre**

**Lac-Brome, le 2 septembre 2025** – La Ville de Lac-Brome a été informée en décembre 2024 d'une intervention non conforme effectuée sur des arbres situés sur l'île de l'anse Trestle, un terrain lui appartenant. À la suite de cet événement, une enquête interne a été déclenchée auprès des employés concernés par ce dossier et quelques échanges ont eu lieu avec l'entrepreneur recruté par le propriétaire pour effectuer les travaux.

Au début du printemps, la Ville a fait parvenir au propriétaire et à l'entrepreneur une lettre indiquant que des travaux illégaux ont été réalisés sur le terrain de propriété municipale. Puis, la Ville a mandaté une firme spécialisée pour évaluer les dommages, dont le rapport a été remis en début d'été.

Comme la position du propriétaire foncier impliqué diffère de celle de la Ville quant à la portée du permis délivré, la Municipalité a confié un mandat au cabinet d'avocats Cain Lamarre pour la représenter dans ce dossier, afin de prendre les mesures légales appropriées.

Peu importe le dossier, la Ville de Lac-Brome agit toujours avec rigueur lorsqu'elle constate une atteinte à son environnement. Elle poursuivra les démarches nécessaires afin de défendre l'intérêt public et d'assurer le respect de sa réglementation.

Aucun autre commentaire ne sera émis dans ce dossier.

**La Ville de Lac-Brome**